



TRICEL
ENVIRONNEMENT

Assainissement Non-Collectif

Filtre Compact

Tricel® Seta Simplex FR

jusqu'à 9 EH

Pour un environnement serein



Sommaire

1. Préambule et précautions	1
1.1. Généralités	1
1.2. Entretien et maintenance – mesures de sécurité	2
2. Fonctionnement du filtre compact Tricel Seta Simplex	2
2.1. 1 ^{ère} phase : traitement primaire	3
2.2. 2 ^{nde} phase : traitement secondaire	3
3. Gamme Tricel Seta Simplex	4
3.1. Constitution de la gamme Tricel Seta Simplex.....	4
3.2. Caractéristiques des filtres compacts Tricel Seta Simplex.....	4
4. Transport et manutention	7
5. Installation	8
5.1 Inspection de la cuve à réception	8
5.2 Planification de l'installation	8
5.3 Positionnement et précautions	8
5.4 Terrassement, mise en place et remblayage	8
5.5 Cas particuliers	10
5.5.1 Présence de nappe et sols difficiles	10
5.5.2 Terrain en pente	11
5.5.3 Proximité d'ouvrage fondés ou de charges roulantes ou statiques	11
5.5.4 Pose assimilée enterrée	11
5.6 Raccordements de collecte, de distribution et d'évacuation	11
5.7 Ventilation	11
5.8 Accessoires et équipements complémentaires	12
5.8.1 Bac dégraisseur	12
5.8.2 Poste de relevage	12
5.8.3 Prélèvement d'échantillons d'eaux traitées	12
6. Evacuation des effluents traités	13
7. Entretien et maintenance	13
7.1 Contrôle semestriel	14
7.2 Entretien annuel	14
7.3 Production de boues et vidange	15
7.4 Rapport de visite d'entretien	16
7.5 Carnet d'entretien et de maintenance	17
8. Limites d'emploi	18
9. Dépannage	19
10. Remplacement de composants et recyclage	20
10.1 Remplacement de composants	20
10.2 Recyclage en fin de vie	20
11. Estimation de coûts sur 15 ans	22
12. Marquage CE	23
12.1 Déclaration de performance	23
12.2 Marquage CE Tricel Seta Simplex	25

1. Préambule et précautions

Ce guide contient des informations sur l'installation, le fonctionnement et l'entretien du dispositif d'assainissement non-collectif Tricel Seta Simplex. Il est important de le lire attentivement avant de procéder à la mise en œuvre de votre filtre compact. Conservez-le soigneusement et si vous revendez un jour votre habitation, merci de bien vouloir le transmettre aux nouveaux propriétaires.

Chaque filtre compact Tricel Seta Simplex porte un **numéro de série**, qui assure sa **traçabilité** dans le temps, depuis sa fabrication jusqu'à la fin de son utilisation. Ce numéro de série, qui indique aussi le modèle précis du dispositif, est situé sur la cuve, à côté du tampon d'accès situé près de l'entrée des effluents. Il est repris sur le **certificat de mise en route** délivré par le technicien Tricel ou le Partenaire exclusif Tricel qui doit obligatoirement mettre en route votre dispositif ; ce numéro doit être mentionné dans toute correspondance. Une base de données de tous les dispositifs Tricel et de leur historique est conservée au siège de Tricel à Naintré (86).

L'enregistrement de votre filtre compact dans cette base de données est impératif, pour valider la **garantie** de 20 ans dont font l'objet les éléments structurels en PRV fabriqués par Tricel et la garantie de 2 ans sur les composants mécaniques, si utilisés et entretenus correctement.

Tricel déclare que ses dispositifs répondent des performances définies dans l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié ($DBO_5 \leq 35$ mg/l et $MES \leq 30$ mg/l) dans les conditions normales d'utilisation, d'entretien et de maintenance telles que décrites dans le guide.

1.1 Généralités

- Il est important de suivre les instructions contenues dans ce guide d'utilisation, comme les réglementations nationales et locales. Les filtres compacts Tricel Seta Simplex doivent être dimensionnés, installés, mis en route, utilisés et entretenus dans le respect de ces textes pour assurer leur bon fonctionnement dans le temps.
- Chaque site est différent ; avant d'entreprendre l'installation de son Tricel Seta Simplex, l'utilisateur devra obtenir l'accord des autorités locales, qui évalueront le projet et se prononceront sur sa conformité (examen préalable à la conception). Cette évaluation doit s'appuyer sur les normes et règlements en vigueur et sur la législation nationale, en particulier sur l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non-collectif (ANC) recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5 .
- Il est important de sécuriser les tampons d'accès d'un dispositif d'assainissement, par exemple en plaçant un cadenas sur les tampons d'accès de la cuve, afin d'empêcher tout accès non autorisé.



- Les travaux électriques sont exécutés conformément aux instructions du fabricant et aux réglementations nationales, notamment la norme NF C 15-100, par un personnel qualifié utilisant les équipements adéquats.
- Ne pas marcher sur les tampons d'accès de la cuve.
- Il est fortement déconseillé d'approcher une flamme nue d'un dispositif d'assainissement.
- L'installation, l'entretien et la maintenance doivent être réalisés par des personnes formées à cet effet.
- Les eaux usées traitées sont impropres à la consommation humaine.

1.2 Entretien et maintenance – mesures de sécurité

- Les dispositifs d'assainissement constituent des espaces confinés, quand les eaux usées peuvent contenir des micro-organismes et émettre des gaz (sulfure d'hydrogène, méthane,...) présentant un risque sanitaire. L'utilisateur ne doit pas descendre dans la cuve. Toute personne intervenant sur un tel dispositif doit être adéquatement formée et porter les équipements de protection individuelle adaptés (gants, lunettes, combinaison...). Retirer ces équipements en fin d'intervention ; se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.
- Les germes microbiens fécaux (bactéries et virus pathogènes) contenus dans les eaux usées peuvent être responsables de maladies graves. Tout contact direct avec les eaux usées est donc à proscrire pour éviter tout risque de contamination directe ou indirecte avec d'autres personnes.
- L'utilisation d'outillages électriques à proximité de dispositifs hydrauliques tels qu'une filière d'assainissement peut constituer un risque d'électrisation ou d'électrocution. Veiller à ce qu'ils n'entrent pas en contact avec les eaux et ne pas les utiliser s'ils ont été mouillés.
- Les opérations de vidange ne sont pas sans danger. Elles doivent être effectuées par une entreprise agréée et du personnel qualifié (voir § 7.3).
- Ne jamais laisser un tampon d'accès ouvert sur une cuve sans surveillance. Toujours sécuriser et verrouiller soigneusement les tampons d'accès après une intervention.

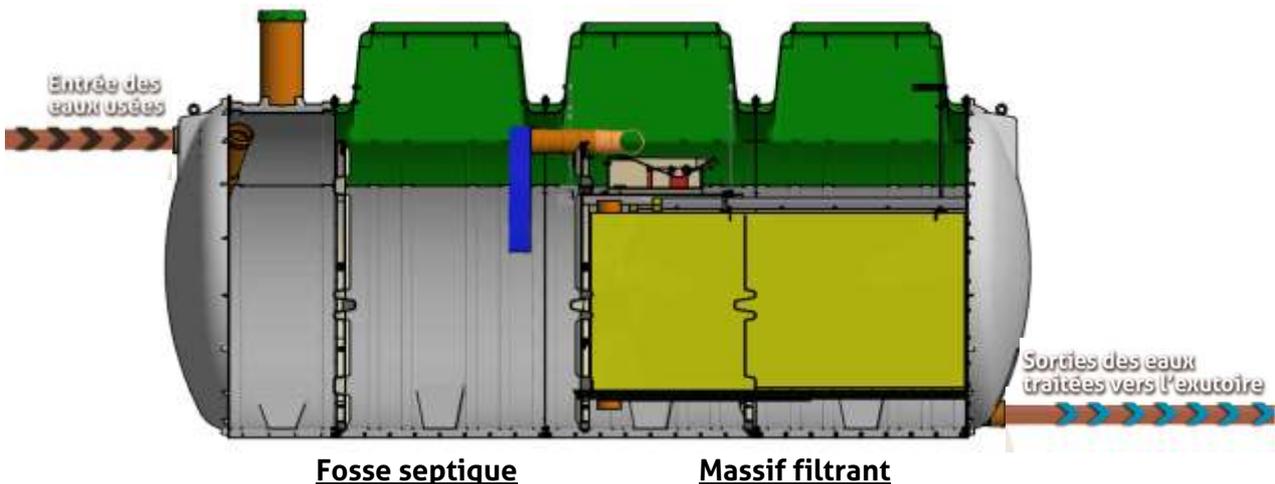
2. Fonctionnement du filtre compact Tricel Seta Simplex

Les gammes de **filtres compacts Tricel Seta Simplex** permettent de traiter efficacement les eaux usées domestiques et assimilées. Elles sont adaptées pour les applications individuelles en utilisation permanente (résidences principales), en utilisation intermittente (résidences secondaires) ainsi que, sous réserve de validation par une étude de filière, pour les hôtels, campings, regroupements d'habitations etc. Les technologies sur lesquelles elles reposent assurent aux usagers une fiabilité exceptionnelle et des coûts d'entretien des plus bas.

Les gammes de filtres compacts Tricel Seta sont disponibles en 2 versions :

- Filtres compacts Tricel Seta avec fosse septique et massif filtrant en 2 cuves séparées, agréés jusqu'à 18 EH ;
- Filtres compacts Tricel Seta Simplex monocuve, agréés jusqu'à 9 EH, objets du présent guide.

Le **filtre compact Tricel Seta Simplex** est constitué d'une cuve unique avec **2 compartiments** : un compartiment **fosse septique**, pour le traitement primaire des eaux usées, et un compartiment **massif filtrant**, pour le traitement secondaire.



2.1 1^{ère} phase : Traitement primaire

Le traitement primaire s'effectue dans la fosse septique, où arrivent les eaux usées provenant des éviers, douches, toilettes,... La fosse septique provoque un ralentissement des effluents, permettant aux matières solides et aux boues lourdes de décanter en fond de cuve, pendant que les substances les plus légères (graisses) montent en surface pour y former un chapeau de flottants. Le préfiltre fixé en sortie de fosse septique retient un maximum de matières solides. Des bactéries anaérobies, naturellement présentes dans les effluents, se développent dans la fosse et liquéfient boues et matières solides en digérant les composants organiques qu'ils contiennent.

2.2 2^{nde} phase : Traitement secondaire

Les effluents pré-traités arrivent alors dans le massif filtrant. Ils se déversent dans un auget, conçu pour basculer à un niveau donné, libérant ainsi des bâchées d'un volume précis dans des rampes de dispersion fabriquées sur mesure. Ce système de dispersion assure une parfaite équi-répartition des effluents sur l'ensemble du lit filtrant, garantissant ainsi un traitement optimum des eaux usées.

La technologie du filtre compact Tricel repose sur de la fibre de coco (« coir »), qui sert à la fois de média filtrant et de support bactérien. La fibre de coco est un terme générique désignant la fibre végétale naturelle qui, constituée en mésocarpe fibreux, entoure et protège la noix de coco et son amande comestible. Ces fibres sont riches en lignine, laquelle leur confère une grande rigidité, une bonne imperméabilité à l'eau et une excellente résistance à la décomposition – donc une très appréciable longévité dans le cadre du traitement d'eaux usées.

Pendant que les effluents traversent progressivement le média filtrant, ils subissent un traitement secondaire à la fois :

- par filtration physique par la fibre de coco, et
- par purification biologique, principalement grâce à la flore bactérienne aérobie qui s'y développe naturellement, alimentée en permanence en oxygène. Des bactéries anaérobies y abattent également nitrates et autres éléments.

En sortie de filtre compact, les eaux usées ont été traitées conformément à la législation en vigueur et peuvent être évacuées vers un exutoire (voir chapitre 6).



3. Gamme Tricel Seta Simplex

3.1 Constitution de la gamme Tricel Seta Simplex

Les filtres compacts Tricel Seta Simplex jusqu'à 9 EH (9 équivalents-habitants) sont conformes à la réglementation nationale en vigueur : annexe ZA de la norme NF EN 12566-3:2005+A2:2013 et arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅.

Le dispositif Tricel Seta Simplex est une solution adaptable à tous les types de parcelles.

Pour chaque capacité de traitement, nous proposons au moins 2 volumes de fosses septiques (par exemple, 2350 litres, 3200 litres et 4100 litres pour le Tricel Seta Simplex FR5). Plus la fosse septique est grande, plus sa capacité de stockage de boues est importante, et plus les vidanges seront espacées dans le temps, réduisant ainsi le coût d'exploitation. On optera donc plutôt pour l'une ou l'autre des tailles proposées en fonction du taux d'occupation réel de l'habitation.

Pour l'installation d'un dispositif Tricel Seta Simplex, voir dans les chapitres suivants les dimensions précises, schémas et instructions pour chacun des modèles constituant la gamme.

3.2 Caractéristiques des filtres compacts Tricel Seta Simplex

Le tableau ci-dessous précise toutes les dimensions et autres données chiffrées utiles de la gamme de filtres compacts Tricel Seta Simplex.

Dimensions des ouvertures pour toutes les cuves Tricel : 62 x 62 cm pour les trous d'homme avec tampons d'accès et 20 cm de diamètre pour les cheminées de vidange.

Filtre compact Tricel Seta Simplex		FR4/1800 jusqu'à 4 EH	FR4/3500 jusqu'à 4 EH	FR5/2350 jusqu'à 5 EH	FR5/3200 jusqu'à 5 EH	FR5/4100 jusqu'à 5 EH
Capacité de traitement nominale ⁽¹⁾	EH	4	4	5	5	5
Débit nominal	l/jour	600	600	750	750	750
Charge organique	gDBO ₅ /j	240	240	300	300	300
Volume du compartiment fosse septique	l	1827	3497	2348	3224	4106
Longueur totale	cm	260	360	310	360	410
Largeur totale	cm	164	164	164	164	164
Hauteur totale	cm	199	199	199	199	199
Hauteur de la base au niveau du sol	cm	191	191	191	191	191
Diamètre entrée/sortie	mm	100	100	100	100	100
Distance de la base au fil d'eau d'entrée	cm	140	140	140	140	140
Distance entre niveau du sol et fil d'eau d'entrée	cm	51	51	51	51	51
Distance max. entre niveau du sol et fil d'eau d'entrée	cm	101	101	101	101	101
Distance max. de la base au niveau du sol	cm	241	241	241	241	241
Hauteurs de rehausses disponibles	cm	25-50	25-50	25-50	25-50	25-50
Hauteur de remblai max. au-dessus de la génératrice sup.	cm	81	81	81	81	81
Nombre de tampons d'accès/rehausses	unités	2	2	2	2	2
Nombre de cheminée de vidange	unités	0	1	1	1	2
Périodicité théorique d'enlèvement des boues ⁽²⁾	mois	8	≥ 48	8	28	48
Poids de la cuve ⁽³⁾	kg	350	450	450	500	550

⁽¹⁾ La « capacité de traitement nominale » d'un dispositif est sa capacité de traitement déclarée en nombre d'EH. Ce dispositif est adapté pour traiter les effluents de toute habitation présentant un nombre de pièces principales (PP) inférieur ou égal à ce nombre d'EH. Par exemple, un Tricel Seta Simplex FR5/3200 pourra traiter les eaux usées de toute habitation ayant un nombre de pièces principales inférieur ou égal à 5.

⁽²⁾ Calcul basé sur la production maximum de boues enregistrée à pleine charge permanente (5 usagers permanents pour le Tricel Seta Simplex 5 EH pouvant traiter jusqu'à 5 EH, 9 usagers permanents pour le Tricel Seta Simplex jusqu'à 9 EH etc.) cette périodicité pourra se trouver réduite de manière significative en conditions réelles d'utilisation.

⁽³⁾ Prévoir 100 kg de plus pour le levage.

Filtre compact Tricel Seta Simplex		FR6/3400 jusqu'à 6 EH	FR6/4200 jusqu'à 6 EH	FR6/5100 jusqu'à 6 EH	FR9/4200 jusqu'à 9 EH	FR9/6000 jusqu'à 9 EH
Capacité de traitement nominale ⁽¹⁾	EH	6	6	6	9	9
Débit nominal	l/jour	900	900	900	1350	1350
Charge organique	gDBO ₅ /j	360	360	360	540	540
Volume du compartiment fosse septique	l	3359	4235	5117	4235	5993
Longueur totale	cm	410	460	510	560	660
Largeur totale	cm	164	164	164	164	164
Hauteur totale	cm	199	199	199	199	199
Hauteur de la base au niveau du sol	cm	191	191	191	191	191
Diamètre entrée/sortie	mm	100	100	100	100	100
Distance de la base au fil d'eau d'entrée	cm	140	140	140	140	140
Distance entre niveau du sol et fil d'eau d'entrée	cm	51	51	51	51	51
Distance max. entre niveau du sol et fil d'eau d'entrée	cm	101	101	101	101	101
Distance max. de la base au niveau du sol	cm	241	241	241	241	241
Hauteurs de rehausses disponibles	cm	25-50	25-50	25-50	25-50	25-50
Hauteur de remblai max. au-dessus de la génératrice sup.	cm	81	81	81	81	81
Nombre de tampons d'accès/rehausses	unités	3	3	3	4	4
Nombre de cheminée de vidange	unités	1	1	2	1	2
Périodicité théorique d'enlèvement des boues ⁽²⁾	mois	22	34	≥ 48	8	31
Poids de la cuve ⁽³⁾	kg	600	600	700	800	900

⁽¹⁾ La « capacité de traitement nominale » d'un dispositif est sa capacité de traitement déclarée en nombre d'EH. Ce dispositif est adapté pour traiter les effluents de toute habitation présentant un nombre de pièces principales (PP) inférieur ou égal à ce nombre d'EH. Par exemple, un Tricel Seta Simplex FR5/3200 pourra traiter les eaux usées de toute habitation ayant un nombre de pièces principales inférieur ou égal à 5.

⁽²⁾ Calcul basé sur la production maximum de boues enregistrée à pleine charge permanente (5 usagers permanents pour le Tricel Seta Simplex 5 EH pouvant traiter jusqu'à 5 EH, 9 usagers permanents pour le Tricel Seta Simplex jusqu'à 9 EH etc.) cette périodicité pourra se trouver réduite de manière significative en conditions réelles d'utilisation.

⁽³⁾ Prévoir 100 kg de plus pour le levage.

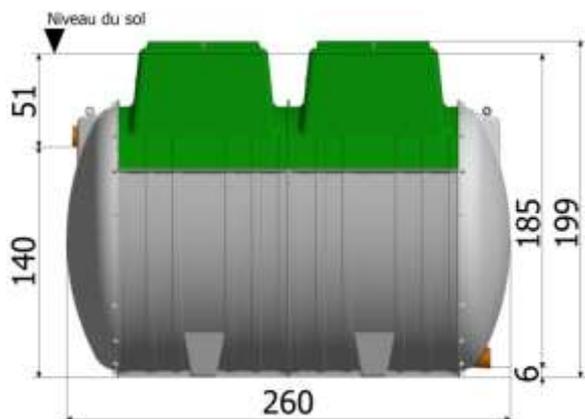
Note : 1 EH = 1 équivalent-habitant, unité de mesure utilisée pour dimensionner les dispositifs d'assainissement de 1 à 20 EH, conformément à l'article 5-II-4° de l'arrêté ministériel du 7 mars 2012 :

Le dimensionnement de l'installation exprimé en nombre d'équivalents-habitants est égal au nombre de pièces principales au sens de l'article R. 111-1-1 du code de la construction et de l'habitation, à l'exception des cas suivants, pour lesquels une étude particulière doit être réalisée pour justifier les bases de dimensionnement :

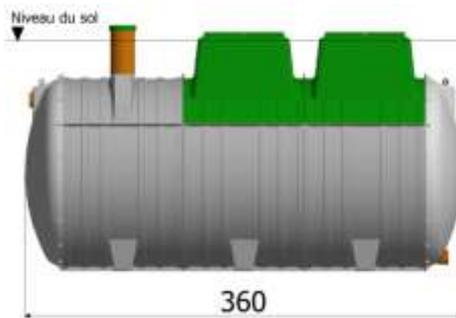
- les établissements recevant du public, pour lesquels le dimensionnement est réalisé sur la base de la capacité d'accueil ;
- les maisons d'habitation individuelles pour lesquelles le nombre de pièces principales est disproportionné par rapport au nombre d'occupants.

A noter que la définition de la « pièce principale » indiquée à l'article R.111-1-1 du code de la construction et de l'habitation, est affinée dans le décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005. Elle peut être résumée ainsi : une pièce principale est une pièce de séjour ou de sommeil close (incluant les bureaux, salles de jeux etc.) de min. 2,30 m de hauteur sous plafond sur une surface min. de 7 m², avec une ouverture donnant à l'air libre (c'est-à-dire un ouvrant laissant passer la lumière et permettant d'aérer).

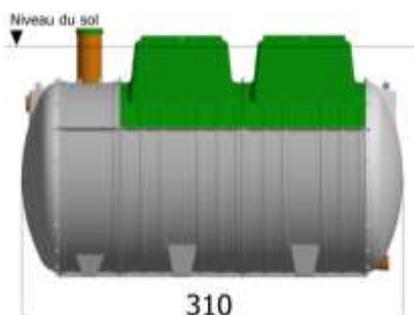
Schémas dimensionnels des filtres compacts Tricel Seta Simplex FR4 à FR9



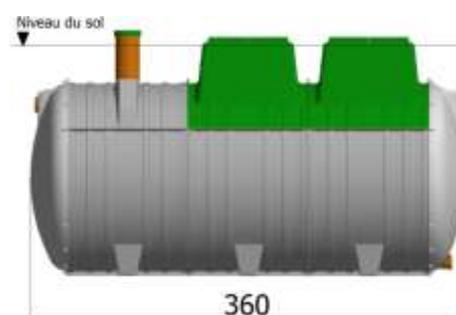
Tricel Seta Simplex FR4/1800



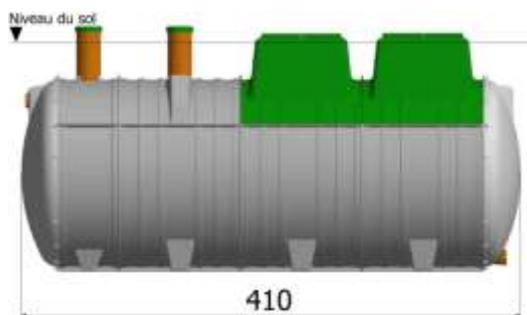
Tricel Seta Simplex FR4/3500



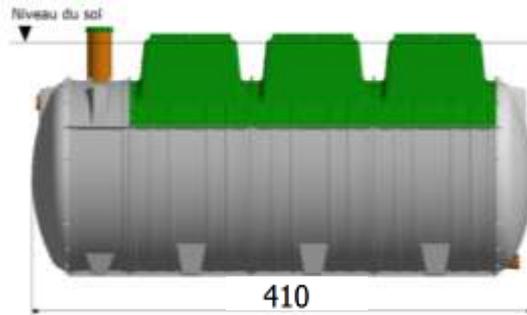
Tricel Seta Simplex FR5/2350



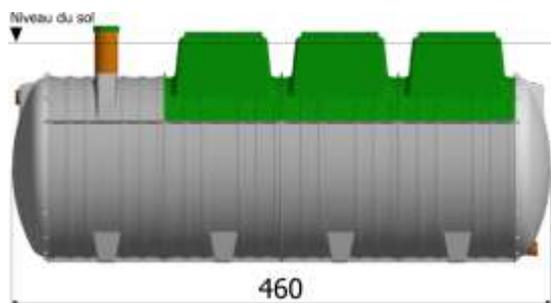
Tricel Seta Simplex FR5/3200



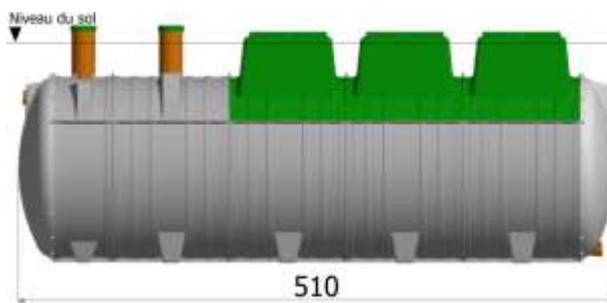
Tricel Seta Simplex FR5/4100



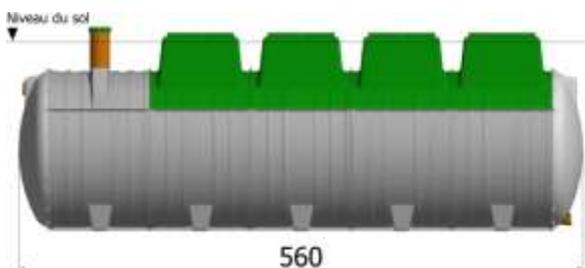
Tricel Seta Simplex FR6/3400



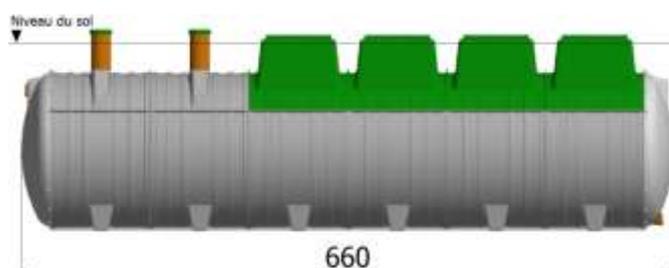
Tricel Seta Simplex FR6/4200



Tricel Seta Simplex FR6/5100



Tricel Seta Simplex FR9/4200

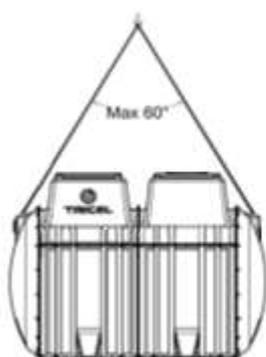


Tricel Seta Simplex FR9/6000

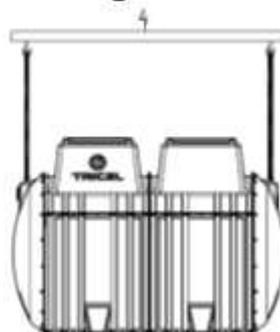
4. Transport et manutention

- S'assurer que les équipements de transport, de levage et de manutention disponibles sur place sont adaptés aux poids et aux dimensions du dispositif choisi, indiqués dans le tableau du chapitre 3.
- Toujours respecter les règles de sécurité applicables au transport, au levage et à la manutention de produits lourds et encombrants.
- Pendant le transport, la cuve doit être maintenue par des sangles en nylon. Ne pas utiliser de chaînes ni de câbles pour attacher la cuve pendant le transport. Ne pas serrer trop fortement les sangles afin de ne pas déformer la cuve ou de ne pas l'endommager.
- Éviter tout choc, tout frottement excessif et tout poinçonnement sur la cuve. Ne jamais faire tomber la cuve du camion ni la faire rouler pour la descendre du camion.
- La cuve doit être soulevée par une grue ou autre engin de levage (chariot élévateur si la cuve est encore sur palette, pelle pneumatique après dépose du godet, etc.) et des élingues en tissu – ne pas utiliser de chaînes ni de câbles. S'assurer que la cuve est vide avant de la soulever.
- Les FR4 et le FR5/2350 doivent être soulevés en utilisant les anneaux de levage fixés à leurs deux extrémités, avec des élingues tissu.

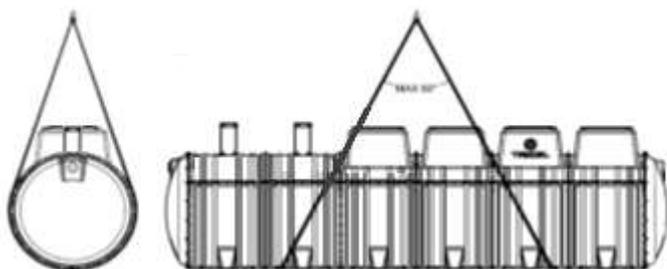
La longueur minimum des élingues à utiliser, pour que l'angle d'ouverture ne soit pas de plus de 60° et que les anneaux de levage ne soient pas arrachés, est exactement la même que la longueur de la cuve. Par exemple, pour soulever une cuve de 2,60 m, il faut 2 élingues de 2,60 m minimum (ou 1 seule élingue de 5,20 m minimum). S'assurer que la hauteur nécessaire de levage peut être atteinte.



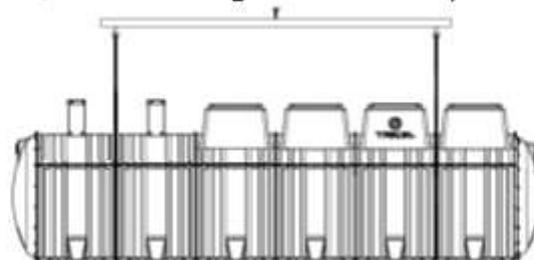
Sinon, utiliser les élingues tissu avec un palonnier :



- Les Tricel Seta Simplex FR5/3200 à FR9 n'ont pas d'anneaux de levage. Passer des élingues tissu sous la cuve, en veillant à maintenir un angle d'ouverture d'environ 60° entre les 2 élingues et à bien équilibrer la cuve. S'assurer que la hauteur nécessaire de levage peut être atteinte.



Sinon, utiliser les élingues tissu avec un palonnier :



- Toujours poser la cuve sur un sol lisse et plat qui sera dégagé de tous débris ou détritus etc. Afin de prévenir tout déplacement, par exemple par grand vent, la cuve sera arrimée et calée pour éviter tout dommage.
- Déplacer la cuve uniquement en la soulevant et en la posant et ne jamais la tirer ni la rouler.

5. Installation

5.1 Inspection de la cuve à réception

À la livraison du filtre compact Tricel Seta Simplex, il est vital de l'inspecter pour repérer tout dommage éventuel. Le cas échéant, émettre la réserve correspondante sur le bon de livraison du transporteur et en informer immédiatement votre fournisseur. Ne pas tenter de la réparer par vous-même, afin de ne pas en invalider les garanties. Une fois la cuve installée, aucune réclamation pour des dommages liés au transport et/ou au déchargement ne pourra plus être acceptée.

5.2 Planification de l'installation

Avant de procéder à la mise en œuvre de votre filtre compact, il est important de lire attentivement les présentes instructions de pose, ainsi que tous documents remis à la livraison de vos équipements. Il est aussi important de maîtriser les règles de l'art édictées dans le NF DTU 64.1 pour la pose et la ventilation des cuves.

Votre filtre compact Tricel Seta Simplex aura été dimensionné sur la base du § 5.II.4° de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012 (voir extrait de cet arrêté et note explicative au § 3.2).

Assurez-vous que le matériel que vous avez sélectionné pour votre installation est bien adapté à la configuration de la parcelle, à l'espace disponible et à la nature du sol. Vérifiez que vos relevés et calculs de niveaux du sol et de fils d'eau (en partant du point d'évacuation des eaux usées de l'habitation) sont exacts ; le besoin éventuel de rehausses, dont peut dépendre le choix du remblai, doit être déterminé avant d'engager les travaux. La méthode, le tracé et le point de rejet des effluents traités doivent avoir été clairement identifiés, ainsi que la proximité d'ouvrages fondés et de charges statiques ou roulantes (voir § 5.3 ci-dessous).

Le SPANC (service public d'assainissement non-collectif) de votre commune doit avoir validé votre projet avant d'engager les travaux, conformément à l'arrêté ministériel du 27 avril 2012.

À noter que les travaux de pose, les moyens et méthodes employés relèvent de la seule responsabilité de l'entreprise ou de la personne exécutant ces travaux.

5.3 Positionnement et précautions

Les cuves doivent être situées à l'écart de toute charge roulante ou statique et de tout ouvrage fondé.

- **Charge roulante** (passage de véhicules,...) **ou statique** (bloc ou structure de pierre, stockage de bois de chauffage, terrain pentu ou coteau,...) : une distance de sécurité de 3 m par défaut doit être respectée. S'il s'agit d'un camion hydrocureur ou autre poids lourd, c'est alors une distance minimum de 5 mètres qui devra être respectée.
- **Ouvrage fondé** : une distance de sécurité entre le bord non remué de la fouille et tout ouvrage fondé doit être respectée. Elle est de 3 mètres par défaut.

De manière générale, si les distances mentionnées ci-dessus ne peuvent pas être respectées, par exemple pour des raisons de configuration ou de dimensions de parcelle, un bureau d'études ou homme de l'art compétent définira la distance minimum et/ou les précautions particulières requises de telle sorte que les charges statiques, roulantes ou engendrées par les ouvrages fondés, ne puissent pas être transférées sur la cuve (voir § 5.5.2 et 5.5.3).

- **Captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine** : conformément à l'arrêté « prescriptions techniques » du 7 septembre 2009 modifié, une distance de 35 m doit être respectée, qui peut être réduite pour des situations particulières permettant de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Remarque : certaines distances minimales sont mentionnées au NF DTU 64.1, à savoir « 5 m par rapport à tout ouvrage fondé et 3 m par rapport à toute limite séparative de voisinage ». Ces distances ne concernent que le traitement par le sol en place ou reconstitué d'une filière traditionnelle ; elles ne concernent pas les filtres compacts Tricel Seta Simplex.

Lors du choix de l'emplacement du filtre compact Tricel Seta Simplex, veiller à ce qu'il soit toujours accessible pour son futur entretien.

5.4 Terrassement, mise en place et remblayage

Les travaux de terrassement doivent être conformes aux prescriptions applicables du NF DTU 64.1. Veiller à ce que tous les équipements de levage soient adaptés au levage de la cuve.

Longueur et largeur de la fouille doivent excéder les dimensions de la cuve de 40 cm au moins, pour conserver un espace de 20 cm minimum tout autour de la cuve (et un remblai latéral de la même épaisseur). Sa profondeur doit

permettre la mise en place d'un lit de pose horizontal et plan d'au moins 10 cm. Elle doit aussi permettre de respecter sur la canalisation d'amenée des eaux usées domestiques une pente minimale de 2 %, pour le raccordement entre la sortie des eaux usées domestiques brutes et l'entrée de la cuve.

Modèles	Longueur cuve en cm	Largeur cuve en cm	Dimensions min. de la fouille en cm
Seta FR4/1800	260	164	300 x 204
Seta FR5/2350	310	164	350 x 204
Seta FR4/3500 & Seta FR5/3200	360	164	400 x 204
Seta FR5/4100 & Seta FR6/3400	410	164	450 x 204
Seta FR6/4200	460	164	500 x 204
Seta FR6/5100	510	164	550 x 204
Seta FR9/4200	560	164	600 x 204
Seta FR9/6000	660	164	700 x 204

Le sol du fond de fouille doit être stable et homogène, sans points d'affaissement (dont poches ou lentilles), et être libre d'éléments susceptibles d'endommager la cuve (grosses pierres pointues etc.). Le lit de pose est constitué soit de sable, soit de gravette, soit de sable stabilisé (mélangé à sec avec du ciment dosé à au moins 200 kg pour 1 m³ de sable) sur une épaisseur de 10 cm minimum.

La cuve est positionnée de façon horizontale sur le lit de pose dans le sens de l'écoulement, en évitant toute contre-pente. Le remblayage latéral de la cuve, de quelques 20 cm au moins, est effectué jusqu'à la génératrice supérieure de la cuve, symétriquement, en couches successives, avec du sable ou du gravillon de petite taille et stable (ou du sable stabilisé dans le cas de l'installation d'une rehausse de 50 cm – voir paragraphe « rehausses » ci-après). Simultanément, remplir le compartiment fosse septique. A noter que le compartiment massif filtrant ne doit pas être mis en eau.

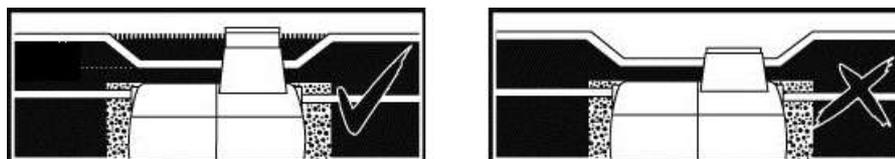
Veiller à ce que le remblai descende bien jusqu'en fond de fouille et sous les flancs de la cuve, afin de la maintenir et d'assurer une contre-pression durable tout autour de la cuve. Il est conseillé de compacter hydrauliquement le remblai latéral. Un compactage par vibration mécanique (plaque ou aiguille) est susceptible d'endommager la cuve.

Le remblayage final de la cuve est réalisé après raccordement des canalisations et mise en place des rehausses éventuelles. Le remblai en surface est réalisé à l'aide de la terre végétale et débarrassé de tous les éléments caillouteux ou pointus. Le remblayage est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus du sol, de part et d'autre des tampons, pour tenir compte du tassement ultérieur.

Rehausses

Les filtres compacts doivent parfois être enterrés plus profondément, afin d'en aligner l'entrée sur le fil d'eau de sortie des eaux brutes de l'habitation. Des rehausses sont alors montées sur les tourelles et les cheminées de vidange, pour ramener les tampons d'accès au niveau du sol. Les hauteurs de rehausses disponibles et la hauteur de remblai maxi au-dessus de la cuve sont indiquées pour chaque type de filtre compact dans les tableaux du § 3.2.

- Veiller à ce que les tampons et couvercles soient toujours au-dessus du niveau du sol.
- Veiller à ce que les eaux parasites ne puissent pas pénétrer dans la cuve. Lors du terrassement, éviter toute « cuvette » autour des tampons et couvercles après remblaiement définitif ; le reprofilage des terres en fin de chantier doit entraîner les eaux de ruissellements à l'écart de la cuve – voir schéma ci-dessous :



- Toujours utiliser les rehausses fournies par Tricel.
- Le profil du terrain déterminé par le terrassier (ou, le cas échéant, par le bureau d'études) définit entre autres les niveaux du sol et les profondeurs de fils d'eau, et tient compte des pentes de canalisations. Ce profil permet de calculer les hauteurs de rehausses requises. Vérifier dans les tableaux du chapitre 3 que ces hauteurs totales de rehausses sont acceptables.
- Si des rehausses sont nécessaires, tenir compte de la hauteur de remblai de surface pour définir la quantité de matériau. Il est impératif de remblayer intégralement (du lit de pose inclus, jusqu'à la génératrice sup. de la cuve) au sable stabilisé (ciment dosé à min. 200 kg par m³ de sable) dans le cas de rehausse de 50 cm, même en sol sec.

5.5 Cas particuliers

5.5.1 Présence de nappe et sols difficiles

Dans le cas de **sols difficiles** (sols imperméables, argiles lourdes,...), dans lesquels les eaux de ruissellement par exemple peuvent s'accumuler en fond de fouille et/ou lessiver les remblais, le remblayage du filtre compact doit être réalisé avec du sable stabilisé (ciment dosé à min. 200 kg par m³ de sable) ou du gravillon de petite taille et stable, conformément au NF DTU 64.1. Dans ces sols, on pourra également recourir à des drains de fond de fouille et/ou à des puits de décompression correctement dimensionnés (min. 2 puits de diamètre 100 mm, sur deux angles de la cuve diagonalement opposés) ; ces puits seront vidangés avant de vidanger la fosse septique. Dans les sols fracturés, un géotextile pour limiter le lessivage du remblai peut aussi s'avérer utile.

En cas de zone inondable, on peut notamment recourir à une pose assimilée enterrée. Nous contacter impérativement.

Dans les cas où des **eaux parasites** risquent de s'accumuler en fond de fouille, comme en présence de **nappe**, la cuve doit être :

- installée sur un lit de pose de 30 cm de mortier maigre (mélange de sable, de ciment dosé à min. 200 kg par m³ de sable, et d'eau) puis remblayée latéralement au mortier maigre sur une épaisseur de 25 cm, **ou**
- sanglée sur une dalle d'ancrage en béton armé définie par un bureau d'études ou homme de l'art compétent. Par défaut, une dalle d'ancrage de 20 cm d'épaisseur dont la longueur et la largeur excèdent les dimensions de la cuve de 40 cm, sera installée. Les sangles seront placées au plus près des jonctions boulonnées. La cuve sera ensuite remblayée jusqu'à la génératrice supérieure de la cuve au sable, gravillon de petite taille ou sable stabilisé sur une épaisseur de 25 cm. A noter que le remblayage au gravillon est souvent préférable au sable, l'eau s'écoulant plus facilement à travers le gravillon.

Longueur de la cuve	jusqu'à 3,10 m	jusqu'à 4,10 m	jusqu'à 5,10 m	jusqu'à 6,60 m
Nombre de sangles conseillé	2	3	4	5



Si la nappe est susceptible de remonter au dessus de la sortie du massif filtrant :

- Les eaux traitées en sortie sont relevées à une hauteur supérieure ou égale à la hauteur de nappe déclarée ;
- L'installation du poste de relevage en aval doit être conforme aux prescriptions de l'article 6.3 du NF DTU 64.1 ;
- Les raccordements de canalisations des effluents sont effectués de manière étanche, et la jonction entre le massif filtrant et le poste de relevage doit permettre d'éviter toute infiltration d'eau ;
- Les prescriptions du poste doivent être conformes à la norme EN 12050 -2 en conditions humides.

Remarques importantes :

- Mortier maigre et radier béton sont toujours coulés ou placés après rabattage de la nappe si nécessaire ;
- En aucun cas on n'appuiera avec les engins de terrassement (godet) sur la cuve, pour la « forcer » à s'enfoncer dans l'eau du fond de fouille, au risque de l'endommager de manière irréversible ;
- En cas de remblayage latéral au sable stabilisé ou au mortier maigre, ils ne doivent pas tomber de haut sur le sommet de la cuve, mais être déversés dans les espaces à combler ;
- Toujours veiller à ce que le rejet se fasse à une hauteur suffisante pour éviter les retours d'eaux dans la cuve ;
- Tous les filtres compacts Tricel Seta Simplex sont adaptés pour la pose en nappe ;
- Lorsque la nappe est susceptible de remonter au dessus du raccordement d'entrée, on veillera à rendre étanche l'ensemble de l'installation (boîtes, branchements,...), dans tous les cas, nous contacter.

Dans tous les cas de figures, on veillera à ce que les eaux parasites ne puissent pas pénétrer dans la cuve.

5.5.2 Terrain en pente

Lorsque la pente du terrain est de 5% ou plus, il est vivement conseillé de mettre en place un mur de soutènement pour protéger la cuve de la poussée latérale. Un remblaiement au sable stabilisé peut également dans certains cas suffire à protéger la cuve. Une autre solution peut parfois être envisagée, comme une pose assimilée enterrée. Dans tous les cas de figures, le choix de la solution optimale et adaptée à la configuration du site relèvera de la seule responsabilité du professionnel exécutant les travaux d'installation et/ou du bureau d'études les ayant prescrits.



5.5.3 Proximité d'ouvrages fondés ou de charges roulantes ou statiques

La cuve doit être située à l'écart de tout ouvrage fondé et de toute charge roulante ou statique. Les distances de sécurité indiquées au § 5.3 doivent être respectées.

Si des charges roulantes doivent passer au-dessus ou à proximité immédiate d'une cuve, une dalle de répartition en béton armé adaptée aux charges applicables et reposant sur les bords non remués de la fouille devra être envisagée. Elle n'a aucun contact direct avec la cuve, dont elle est séparée par un matériau souple (polystyrène etc.). Elle est dimensionnée par un bureau d'études ou homme de l'art compétent.

5.5.4 Pose assimilée enterrée

Tous les dispositifs d'assainissement non-collectif sont conçus pour une pose enterrée. Quand il n'est pas possible de les enterrer, ils peuvent être posés « assimilés enterrés ». Dans ce cas, il convient de reconstituer des conditions de pose enterrée, en montant un mur de soutènement tout autour de la cuve, puis en la posant et en la remblayant jusqu'à la génératrice supérieure en respectant les instructions de pose habituelles (nature et épaisseur du lit de pose et du remblai latéral, choix des matériaux etc.).

5.6 Raccordements de collecte, de distribution et d'évacuation

Important : l'évacuation d'un volume important d'eau telle que celui provenant d'une piscine ou d'un jacuzzi ne doit jamais transiter par un dispositif d'assainissement ; il en est de même des eaux parasites (eaux de pluie, eaux de ruissellement,...). S'assurer impérativement que les canalisations d'évacuation de ces eaux spécifiques ne sont pas raccordées sur le réseau de collecte des eaux usées.

La mise en œuvre de la collecte et de l'évacuation des eaux usées domestiques dans le bâtiment d'habitation doit être conforme aux normes NF DTU 60.1 et NF DTU 60.11.

Les canalisations qui courent de l'habitation au filtre compact Tricel Seta Simplex puis de la sortie jusqu'à l'exutoire, doivent être posées conformément aux règles de l'art édictées dans le NF DTU 64.1. Entre autre, on respectera une pente minimale de 2% en amont du filtre compact et de 0,5% en aval du dispositif. On évitera les coudes à angle droit, en les remplaçant par exemple par deux coudes successifs à 45° ou par un coude à 90° à grand rayon.

Une boîte de branchement ou un té d'inspection, non obligatoire, peut faciliter le branchement du dispositif et le curage de la canalisation entre l'habitation et le filtre compact.

Afin de tenir compte du tassement naturel du sol après remblayage définitif, les raccordements hydrauliques doivent être souples et conçus pour éviter les fuites ou les infiltrations d'eau ; on en vérifiera l'étanchéité.

5.7 Ventilation

La ventilation est vitale pour le bon fonctionnement du dispositif et pour éviter toute nuisance olfactive (voir aussi chapitre 9 – dépannage, à ce sujet). Elle devra donc être clairement planifiée en amont de la réalisation du projet. Conformément au § 8.4 du NF DTU 64.1, elle doit être réalisée comme suit :

- L'apport d'air dans le dispositif est assuré par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm minimum) jusqu'à l'extérieur et au-dessus de l'habitation. L'apport d'air pour le compartiment du massif filtrant, est assuré par un champignon de ventilation piqué sur la canalisation de sortie du filtre compact, rapporté au niveau du sol et muni d'une grille anti-moustique ou par une mise à l'air libre des équipements en aval de la cuve (canalisation de rejet des eaux traitées, poste de relevage, regard de prélèvement,...). La conception du Tricel Seta Simplex assure ainsi l'oxygénation permanente de la flore

bactérienne dans le massif filtrant.

- L'extraction des gaz émanant du dispositif repose sur un système de ventilation muni d'un extracteur statique ou éolien situé au minimum à 40 cm au-dessus du faîtage de l'habitation et à au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation.

La canalisation de ventilation secondaire, d'un diamètre de 100 mm minimum, est indépendante, aussi rectiligne que possible et sans contre pente. Elle peut être piquée sur une rehausse du compartiment fosse septique (rehausse d'amorce appelée « tourelle » ou rehausse additionnelle), ou sur la canalisation d'entrée par un raccord de type « Y » au-dessus du fil d'eau et au plus près du filtre compact.

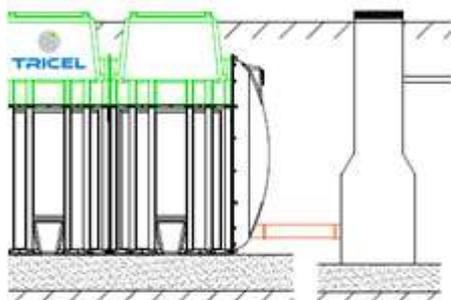
5.8 Accessoires et équipements complémentaires*

5.8.1 Bac dégraisseur

Il est parfois recommandé de placer un bac dégraisseur entre le point de collecte des eaux ménagères de l'habitation et le dispositif d'assainissement, quand ces eaux sont particulièrement chargées en huiles ou graisses. Dans ce cas, si possible, placer le bac dégraisseur à moins de 2 mètres du point de chute des eaux ménagères de l'habitation.

A noter que lorsque le dispositif d'assainissement est éloigné de l'habitation, la mise en œuvre d'un té d'inspection sur la canalisation entre l'habitation et le dispositif peut être utile quand on doit nettoyer cette canalisation en cas d'obstruction ou de colmatage.

5.8.2 Poste de relevage



Exemple de poste de relevage en sortie de filtre compact Seta

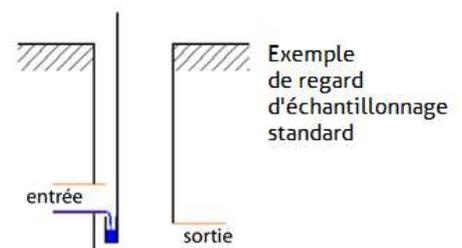
Lorsqu'un poste de relevage est requis, il est choisi en fonction de la nature, de la hauteur et du débit des eaux usées à relever. Il doit être accessible pour son entretien et respecter les exigences du § 6.3 du NF DTU 64.1.

En aval d'un filtre compact, le poste de relevage sert en général à compenser la sortie basse du filtre ; il peut également avoir pour objet de refouler les eaux usées traitées jusqu'à un exutoire éloigné et/ou situé en hauteur par rapport au filtre compact. Toujours se référer aux instructions de pose, de fonctionnement, d'entretien et de maintenance du fournisseur de ce poste.

5.8.3 Prélèvement d'échantillons d'eaux traitées

Des échantillons d'eaux traitées peuvent être prélevés en bout de canalisation d'évacuation dans le cas d'un rejet dans le milieu hydraulique superficiel, ou dans le poste de relevage si les eaux traitées sont relevées en sortie du filtre compact. On veillera à ce que le flacon de prélèvement n'entre pas en contact avec la canalisation ou les parois du poste de relevage, afin d'éviter toute contamination de l'échantillon.

Si les eaux traitées sont infiltrées/irriguées et en l'absence de poste de relevage, un regard de prélèvement sera posé en aval du filtre compact, par exemple une boîte béton ou plastique de 30 ou 40 cm de côté/diamètre avec un delta de fil d'eau de min. 1 ou 2 cm, telle que disponible dans le commerce. Afin de faciliter le prélèvement d'échantillons avec bécane, canne de prélèvement ou autre moyen à glisser sous le fil d'eau de la canalisation d'entrée du regard, et pour éviter toute contamination de l'échantillon par frottement sur les parois du regard, cette canalisation dépassera légèrement et sera placée aussi haut que possible à l'intérieur du regard. L'accès au regard sera sécurisé.



Exemple de regard d'échantillonnage standard

* Le bac dégraisseur et le poste de relevage n'entrent pas dans le champ des agréments ministériels. Leur utilisation est cependant tout-à-fait autorisée en combinaison avec les filtres compacts Tricel Seta Simplex.

6. Evacuation des effluents traités

L'évacuation des eaux traitées en sortie de dispositif d'assainissement est réglementée par les articles 11 à 13 de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié le 7 mars 2012 :

Article 11

Les eaux usées traitées sont évacuées, selon les règles de l'art, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement, au niveau de la parcelle de l'immeuble, afin d'assurer la permanence de l'infiltration, si sa perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h.

Les eaux usées traitées, pour les mêmes conditions de perméabilité, peuvent être réutilisées pour l'irrigation souterraine de végétaux, dans la parcelle, à l'exception de l'irrigation de végétaux utilisés pour la consommation humaine, et sous réserve d'une absence de stagnation en surface ou de ruissellement des eaux usées traitées.

Article 12

Dans le cas où le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement ne respecte pas les critères définis à l'article 11 ci-dessus, les eaux usées traitées sont drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

Article 13

Les rejets d'eaux usées domestiques, même traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

En cas d'impossibilité de rejet conformément aux dispositions des articles 11 et 12, les eaux usées traitées conformément aux dispositions des articles 6 et 7 peuvent être évacuées par puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h, dont les caractéristiques techniques et conditions de mise en œuvre sont précisées en annexe 1.

Ce mode d'évacuation est autorisé par la commune, au titre de sa compétence en assainissement non collectif, en application du III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales sur la base d'une étude hydrogéologique sauf mention contraire précisée dans l'avis publié au Journal officiel de la République française.

En cas de rejet par gravité dans un fossé ou un cours d'eau, il est recommandé :

- d'empêcher les eaux de crue ou autres eaux parasites de remonter vers le filtre, par exemple en fixant un clapet anti-retour en bout de canalisation ;
- d'empêcher les insectes et rongeurs de pénétrer dans la canalisation de rejet puis dans le filtre, par exemple en fixant une grille anti-intrusion en bout de canalisation.

7. Entretien et maintenance

Voir § 1.2 pour les règles de sécurité à respecter.

Votre filtre compact Tricel Seta est obligatoirement mis en route par un technicien Tricel ou un Concessionnaire (Partenaire exclusif) Tricel. Un certificat de mise en route est émis à la fin de cette intervention. Installé, raccordé et mis en route, votre filtre compact Tricel Seta Simplex est désormais prêt à fonctionner.



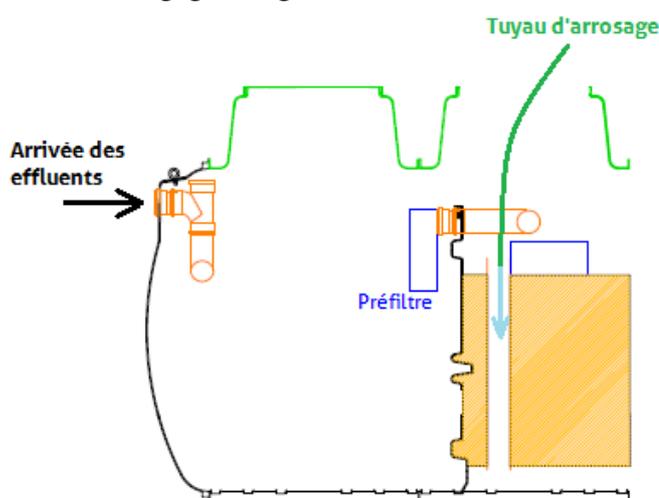
Son fonctionnement est des plus simple ; il ne requiert donc aucun entretien quotidien particulier. C'est pourquoi il n'y a qu'un seul indicateur sur votre filtre compact, placé à côté de l'un des tampons d'accès. Il vire au rouge en cas de niveau d'eau anormal à l'intérieur du massif filtrant (le niveau d'eau fait monter un flotteur en bas de cuve, relié par une tige au voyant rouge d'alarme). Le cas échéant, veuillez contacter votre Concessionnaire exclusif Tricel local.

Pour assurer le bon fonctionnement sur le long terme d'un dispositif d'assainissement non-collectif, un certain niveau d'entretien est toutefois requis à intervalles réguliers, lequel relève légalement de la responsabilité du propriétaire de l'installation (article L.1331-1-1 du code de la santé publique et article 15 de l'arrêté « prescriptions techniques » du 7 septembre 2009 modifié). Cet entretien, qui doit être assuré par du personnel qualifié, peut l'être par votre Concessionnaire exclusif Tricel, dans le cadre d'un contrat d'entretien.

Lors des essais de type réalisés au PIA en 2015, il n'a fallu que 4 semaines pour que la biomasse se développe et que le filtre compact Tricel Seta atteigne son niveau de performances épuratoires optimal.

7.1 Contrôle semestriel

L'utilisateur ou un professionnel vérifiera le bon écoulement des effluents en entrée et en sortie du filtre compact Tricel Seta Simplex, ainsi que des éventuels regards. Il vérifiera aussi la hauteur de boues, l'état et le non-colmatage du préfiltre de la fosse septique, le nettoiera si nécessaire et s'assurera que les accès et ventilations sont bien dégagés (végétation, débris divers).



Il est recommandé, à l'occasion de ce contrôle et en particulier lors du premier contrôle, de nettoyer le fond de la cuve du massif filtrant pour y éviter les dépôts ; utiliser un tuyau d'arrosage pour envoyer un jet d'eau pendant quelques minutes dans le tube d'aération placé à l'entrée du massif filtrant.

Si l'utilisateur réalise lui-même ce contrôle semestriel, il prendra toutes les précautions nécessaires avant son intervention (port d'équipements de protection individuelle, attention prêtée aux éclaboussures etc. – voir chapitre 1).

7.2 Entretien annuel

Un entretien annuel complet, par du personnel qualifié, est requis pour garantir les bonnes performances épuratoires de votre installation. Le rapport de visite d'entretien correspondant est présenté au § 7.4 ci-après ; il est important de consigner ou faire consigner toutes les opérations d'entretien et de maintenance menées sur votre filtre compact Tricel Seta Simplex dans un carnet d'entretien tel que celui proposé au § 7.5.

Cet entretien annuel peut faire l'objet du contrat d'entretien que vous propose votre Concessionnaire exclusif Tricel. Il inclut :

- Vérifier le bon écoulement des effluents en entrée et en sortie du compartiment « fosse septique », du massif filtrant et des éventuels regards ; nettoyer au jet d'eau ou avec une buse de curage (« furet ») en cas de dépôts ou de colmatage.
- Mesurer le niveau de boues dans le compartiment fosse septique.
- Nettoyer le préfiltre et son carter.
- Vérifier le bon écoulement des eaux à travers la fibre de coco (pas de stagnation d'eau sur le dessus).
- Vérifier le niveau de fibre de coco et si nécessaire, en ajouter sans dépasser le bas du châssis.
- Vérifier le bon fonctionnement de l'auget basculant dans le massif filtrant et le nettoyer si besoin.
- Nettoyer les rampes de distribution et les ré-ajuster si nécessaire, pour assurer une répartition homogène des effluents.
- Démontez l'indicateur de niveau et vérifiez son bon fonctionnement (liberté de mouvement du flotteur).
- Dégager les accès et ventilations (végétation, débris divers), afin d'assurer la bonne circulation de l'air dans l'installation.
- Bien refermer et sécuriser les tampons d'accès.

7.3 Production de boues et vidange

La production de boues enregistrée à pleine charge permanente pendant les essais de type initiaux est de l'ordre de 0,89 l/j/EH sur une période de 10 mois (taux basés sur les mesures réalisées à pleine charge permanente pendant les essais de type et après calcul amplificateur de régularisation des charges).

Sachant qu'en conditions réelles d'utilisation, la charge entrante est souvent inférieure à celle retenue pour les essais de type, que les effluents utilisés pour ces essais ne sont pas exactement représentatifs des eaux usées domestiques d'une habitation individuelle, et que le taux d'accumulation des boues diminue rapidement dans le temps car les bactéries ont alors plus de temps pour digérer les boues, la production moyenne de boues constatée sur le terrain est en général très nettement inférieure aux valeurs théoriques mentionnées aux tableaux du § 3.2

Conformément à la réglementation française en vigueur, lorsque les boues occupent 50% du volume de la fosse septique (71 cm de hauteur de boues), il y a lieu de procéder à sa vidange. Plusieurs accès (tourelles avec tampons d'accès et cheminées avec couvercles) sont situés au-dessus de la fosse septique ; en fin de vidange, il est important de plonger le tuyau d'aspiration au fond de la cuve par chacun de ces accès, afin de bien enlever les boues et flottants qui seraient encore présents en fond de cuve.

S'il reste un fond de boues dans la fosse après sa vidange, ce fond de boues permettra à la flore bactérienne de se redévelopper d'autant plus rapidement. A noter que le compartiment du massif filtrant ne requiert aucune vidange.

Conformément à l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique, la vidange relève de la responsabilité du propriétaire de l'installation.

Comme exigé par l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié le 3 décembre 2010 relatif à l'agrément des personnes réalisant les vidanges, elle doit être réalisée dans les règles de l'art par une entreprise de vidange agréée, qui remet impérativement un bordereau de suivi de déchets au propriétaire, à conserver soigneusement ; les opérations de vidange sont également consignées dans le carnet d'entretien du dispositif, en y précisant la date et le nom de l'intervenant. L'élimination des boues est assurée par cette entreprise agréée dans le respect de la réglementation.

On veillera à ce que le camion hydrocureur n'approche pas à moins de 5 mètres du filtre compact Tricel Seta Simplex (voir § 5.3). . On évitera les périodes où le terrain est gorgé d'eau pour effectuer la vidange, tant que la quantité de boues n'a pas atteint les 50% du volume de la fosse septique. Après la vidange, le compartiment fosse septique doit aussitôt être remis en eau.



Visite d'entretien

Filter Compact Tricel Seta Simplex

Date de la visite :	Modèle de filtre compact : Simplex FR.....
Nom du client :	Numéro de série:
Adresse :	
Tél. :	E-mail :

Les couvercles et tampons d'accès sont-ils en bon état ?	Oui	Non
Les ventilations sont-elles bien dégagées ?	Oui	Non
Le préfiltre de la fosse septique est-il propre ?	Oui	Non
Niveau de boues dans le compartiment fosse septique	<input type="text"/>	cm
Echéance estimée avant la prochaine vidange ?	<input type="text"/>	/ / <input type="text"/>
La cuve est-elle en bon état et de niveau ?	Oui	Non
Le niveau d'eau dans la fosse septique semble-t-il correct ?	Oui	Non
Les odeurs émanant du dispositif sont-elles normales ?	Oui	Non
L'indicateur de niveau du massif filtrant s'est-il déclenché ?	Oui	Non
L'indicateur de niveau fonctionne-t-il correctement ?	Oui	Non
L'auget basculant et ses amortisseurs sont-ils propres et en bon état ?	Oui	Non
La répartition de l'auget sur les rampes est-elle homogène ?	Oui	Non
Les rampes de dispersion sont-elles propres et en bon état ?	Oui	Non
Y a-t-il une stagnation d'eau en surface de la fibre de coco ?	Oui	Non
La répartition des effluents sur la fibre de coco est-elle homogène ?	Oui	Non
La hauteur de la fibre de coco est-elle suffisante ?	Oui	Non
Epaisseur approx. de recharge apportée en fibre de coco ?	<input type="text"/>	cm
Tous les couvercles et tampons ont-ils été remplacés et sécurisés ?	Oui	Non

Réglages effectués et commentaires :	Nom et signature du technicien Tricel :
--------------------------------------	--

8. Limites d'emploi

Le propriétaire a pour obligation légale de veiller au bon fonctionnement de son dispositif. Il doit donc respecter entre autres les conditions d'utilisation suivantes :

- Le dispositif Tricel Seta Simplex fait partie d'un ensemble global, qui va de la plomberie de l'habitation jusqu'au point de rejet des effluents traités. Chacun des composants de cet ensemble doit être correctement installé et entretenu et doit bien fonctionner, pour que puisse être garanti le bon fonctionnement du dispositif d'assainissement.
- Les charges hydraulique et organique supportées par un dispositif d'assainissement ne doivent pas excéder de manière durable la capacité de traitement pour laquelle il a été conçu.
- Pour assurer le bon fonctionnement du dispositif dans le temps, l'utilisateur devra prendre certaines précautions, dont :
 - L'évacuation d'un volume important d'eau telle que celui provenant d'une piscine ou d'un jacuzzi ne doit jamais transiter par un dispositif d'assainissement.
 - Il en est de même des eaux parasites (eaux de pluie, eaux de surface, eaux de ruissellement, eaux souterraines,...).
 - Ne pas permettre à des quantités excessives de produits chimiques ou difficilement biodégradables de pénétrer dans le dispositif : saumures d'adoucisseurs d'eau, huiles ou graisses, déjections animales, lait, alcool ou aliments, désinfectants, détergents et nettoyants,...
 - Ne pas rejeter dans le dispositif les produits suivants : hydrocarbures, huiles de moteur ou de friture, acides forts, substances alcalines, produits photographiques, pesticides, lingettes, protections féminines, papier essuie-tout, couches bébé, médicaments,.... Ces deux listes ne sont pas exhaustives mais donnent des exemples de produits courants qui peuvent nuire au bon fonctionnement d'un dispositif d'assainissement individuel.
- Le personnel d'entretien doit pouvoir accéder facilement au dispositif.
- Entretien et maintenance doivent être assurés comme décrit plus haut. Quand requise, la vidange du compartiment fosse septique est à réaliser conformément au § 7.3.
- Sauf dispositions particulières (dalle de répartition), aucun véhicule ni aucune charge lourde ne devra passer au-dessus ou à proximité immédiate de la cuve du filtre compact Tricel Seta Simplex.

Limitations de responsabilités :

- Tricel et ses concessionnaires distributeurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables de tout problème ou dysfonctionnement engendré par une mauvaise installation du dispositif et/ou du système de collecte et de rejet des eaux usées de l'habitation et/ou de leur ventilation.
- Le fabricant et ses Concessionnaires distributeurs ne sauraient être tenus pour responsables des dommages ou pertes, y compris les pertes consécutives et immatérielles, causés par une panne ou une défaillance du dispositif résultant d'une mauvaise installation ou utilisation. Le non-respect des instructions du présent guide d'utilisation peut avoir un impact négatif sur les performances du filtre compact Tricel Seta Simplex et remettre en cause les garanties applicables.

9. Dépannage

Correctement installé, utilisé et entretenu, votre dispositif d'assainissement Tricel Seta Simplex vous donnera entière satisfaction pendant de nombreuses années, sans souci particulier. Il est équipé d'un indicateur placé à côté de l'un des tampons d'accès, qui vire au rouge en cas de niveau d'eau anormal à l'intérieur du massif filtrant (voir explications et photos au chapitre 7). Le cas échéant, veuillez contacter votre Concessionnaire exclusif Tricel local.

Anomalies	Origines possibles	Actions correctives suggérées
1.) Les effluents n'arrivent pas dans le massif filtrant et/ou le niveau d'eau dans la fosse septique est trop élevé	Le préfiltre de la fosse septique est colmaté	Retirer le préfiltre et le nettoyer avant de le remettre en place
2.) Répartition inégale des effluents sur le média filtrant	L'auget basculant fonctionne mal Les rampes de répartition sont obturées Les rampes ne sont pas de niveau	Régler le mouvement de l'auget Nettoyer les rampes avec une brosse douce Ajuster le niveau des rampes
3.) La hauteur de fibre de coco a nettement diminué	La fibre de coco s'est progressivement tassée au fil des ans	Ajouter de la fibre de coco
4.) L'eau s'accumule et stagne à la surface de la fibre de coco	L'eau ne peut plus s'écouler en sortie (voir anomalie 5) ou le média filtrant est colmaté	Contactez votre Concessionnaire exclusif Tricel local pour qu'il le « décolmate » ou, en cas de colmatage grave, pour qu'il procède au remplacement de la fibre
5.) L'indicateur est au rouge (signalant une montée du niveau d'eau dans le massif filtrant)	Les effluents ne sont plus évacués par gravité Les effluents ne sont plus évacués par le système de refoulement Dispositif inondé par des eaux parasites	Décolmater les canalisations de sortie. Vérifier aussi celles du système d'infiltration des effluents traités. Si elles sont écrasées, les réparer et/ou les remplacer Vérifier le bon fonctionnement de la pompe de refoulement dans le poste de relevage en sortie de filtre. Vérifier qu'elle est bien alimentée électriquement S'assurer que les eaux de pluie, de ruissellement etc. ne se déversent pas dans le dispositif Tricel Seta Simplex. Le cas échéant, corriger les connexions S'il n'y a pas de poste de relevage équipé d'un clapet anti-retour en aval de votre Tricel Seta Simplex, fixer un clapet anti-retour sur la sortie des eaux traitées pour empêcher le retour d'eaux souterraines ou de surface dans le dispositif. Le cas échéant prévoir une entrée d'air en aval du Tricel Seta Simplex

<p>6.) Odeurs d'eaux usées* juste à côté de la maison ou à l'intérieur de la maison</p>	<p>Ventilations de canalisations (ventilation primaire) absentes ou mal connectées</p> <p>Une ou plusieurs canalisations d'eaux usées fuient ou sont bouchées</p> <p>Siphons absents ou bouchés sous les éviers, douches etc.</p> <p>Une ou plusieurs canalisations d'évacuation d'eaux usées ou de ventilation sont en contre-pente, par exemple à la suite d'un affaissement</p>	<p>Vérifier que toutes les canalisations d'eaux usées sont correctement ventilées et raccordées à la ventilation primaire, et que la ventilation primaire débouche sur le toit de l'habitation</p> <p>Vérifier que toutes les canalisations sont bien étanches et que l'eau s'y écoule librement. Si nécessaire, contacter un plombier</p> <p>Vérifier que tous les équipements sanitaires sont équipés de siphons, qu'ils sont en bon état et que l'eau s'y écoule librement. Si nécessaire, contacter un plombier</p> <p>Vérifier la bonne pente des canalisations. Si nécessaire, contacter un plombier</p>
<p>7.) Mauvaises odeurs* à proximité immédiate du dispositif d'assainissement</p>	<p>Mauvais écoulement des effluents dans le dispositif d'assainissement</p> <p>Flore bactérienne dégradée (par exemple, à la suite d'un déversement excessif de produits chimiques dans les eaux usées)</p> <p>Surcharge hydraulique et/ou organique</p> <p>Ventilations absentes, en contrepentes ou bouchées</p>	<p>Vérifier que les effluents s'écoulent librement. Si ce n'est pas le cas, voir anomalie 1</p> <p>Vérifier l'indicateur de niveau d'eau sur le massif filtrant Seta Simplex. S'il est au rouge, voir anomalie 5</p> <p>Verser une dose importante d'activateur bactérien dans les toilettes (voir par exemple http://assainissement-direct.fr/produit-entretien-ecologique-fosse-septique). Si le problème persiste après 3 à 4 semaines, contacter votre Concessionnaire Tricel</p> <p>Vérifier que la capacité de traitement de votre dispositif est bien en adéquation avec l'utilisation qui en est faite. Sinon, chercher à réduire les charges entrantes</p> <p>Vérifier que les ventilations ont été correctement posées, qu'elles sont équipées d'un extracteur ou champignon adapté et qu'elles ne sont pas bouchées</p>

* Avant de prendre toute mesure corrective, bien identifier et s'assurer de l'origine des odeurs. Vérifier si les odeurs ne viennent pas d'une source autre que le dispositif d'assainissement – gouttière, siphon, bac dégraisseur etc. Si les ventilations primaire et secondaire du dispositif n'ont pas été correctement réalisées (voir § 5.7), elles peuvent être cause de nuisances olfactives. L'absence ou le mauvais état de siphons sous les éviers, lavabos, douches et baignoires est fréquemment à l'origine de remontées d'odeurs dans l'habitation.

10. Remplacement de composants et recyclage

10.1 Remplacement de composants

Ne jamais tenter d'ajuster ou de modifier le filtre compact Tricel Seta Simplex. Cela peut avoir un effet préjudiciable à son bon fonctionnement. Seul un partenaire exclusif Tricel effectuera l'entretien et la maintenance. Pour toutes questions ou difficultés avec votre dispositif Tricel Seta Simplex, veuillez contacter le Concessionnaire exclusif vous ayant livré le dispositif ou consulter notre site Internet <http://www.tricel.fr>.

Toutes les pièces de rechange sont disponibles sur stock à Naintré (86) et peuvent être livrées dans les 48 heures. Seules des pièces de rechange ou composants Tricel doivent être utilisés pour garantir la performance continue du dispositif. Tous nos Concessionnaires exclusifs disposent de ou ont accès à un stock complet de pièces de rechange.

Les éléments structurels en PRV de votre filtre compact Tricel Seta Simplex fait l'objet d'une garantie de 20 ans ; son espérance de vie excède naturellement ces 20 années. Le Tricel Seta Simplex est fabriqué en PRV solide et durable, insensible aux agressions chimiques. Tous les métaux utilisés dans la construction de la cuve sont en acier inoxydable afin d'éviter la corrosion.

Le préfiltre de la fosse septique doit être nettoyé au moins une fois par an. Il a une espérance de vie de plus de 15 ans.

L'auget basculant, fabriqué en PRV, est la seule partie en mouvement dans le dispositif ; c'est donc la pièce la plus exposée à l'usure. Ses axes sont en acier inoxydable. Des tests de vieillissement accéléré ont été réalisés, ils permettent d'affirmer que l'ensemble devrait résister à plus de 20 ans de service. Les amortisseurs en néoprène ont subi les mêmes tests de résistance mécanique et ont franchi le cap des 15 ans avec succès. Nous estimons toutefois qu'ils sont susceptibles d'être sujets à un vieillissement naturel ; peut-être faudra-t-il donc les remplacer au bout d'une dizaine d'années.

Les rampes de dispersion sont réalisées en PVC. Nous estimons qu'il ne faudra pas les remplacer avant 10 ans.

La fibre de coco a une excellente résistance à la décomposition. Elle se tasse toutefois légèrement au fil des ans, sans s'agréger, et doit être rechargée de temps à autre. Les retours d'expériences sur l'utilisation de ce média et l'analyse des statistiques cumulées depuis 2008 permettent d'estimer qu'en conditions normales d'utilisation, il faudra ajouter environ 50% de fibre de coco sur 15 ans soit environ 7% tous les 2 ans.

10.2 Recyclage en fin de vie

Le filtre compact Tricel Seta Simplex est recyclable à 98% en fin de vie.

Le PRV (cuve nue, couvercles,...) doit être envoyé au centre de recyclage où il sera broyé et réemployé.

Les composants en polypropylène et PVC (raccordements d'entrée et de sortie, rampes de dispersion etc.) peuvent être envoyés à une entreprise de recyclage de matières plastiques où ils seront réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

Tous les métaux (boulons, barres etc...) doivent être envoyés à un dépôt de recyclage de métal.

Le média filtrant doit être pris en charge par un prestataire agréé et revalorisé sur plate-forme de compostage.

Tous les composants doivent être éliminés en conformité avec les réglementations nationales et dans le respect de l'environnement.

11. Estimation de coûts sur 15 ans

Ce tableau est une estimation des coûts liés à l'investissement initial, au fonctionnement et à l'entretien d'un filtre compact Tricel Seta Simplex sur une période de 15 ans.

Ces coûts, exprimés en €HT, sont des chiffres indicatifs qui peuvent varier de manière significative. En effet, la complexité et le prix de la pose (laquelle représente une journée d'intervention dans les cas classiques), l'enlèvement des boues, la fréquence de remplacement des composants,... dépendent de la configuration de la parcelle, de la nature du sol, de l'habitation elle-même, de son taux d'occupation réel,...

En particulier, les fréquences de vidange prises en compte sont basées sur des mesures réalisées à pleine charge sur plate-forme d'essais puis extrapolées par calculs théoriques amplificateurs ; l'expérience prouve qu'en conditions réelles, les vidanges sont plus espacées, d'où des coûts réels de vidanges largement inférieurs à ceux indiqués ici.

A noter également que dans le cas de réhabilitations de systèmes d'assainissement sur des maisons de plus de 2 ans, la TVA qui s'applique sur l'investissement initial réalisé par un professionnel n'est plus de 20% mais de 10% seulement, d'où une substantielle économie supplémentaire.

Filtre compact Tricel Seta Simplex	Investissement initial	Vidanges ⁽¹⁾	Contrat d'entretien (optionnel) ⁽²⁾	Maintenance ⁽³⁾	Coût total sur 15 ans en €HT
FR4/1800	5326	2873	1625	384	10208
FR4/3500	5865	635	1625	384	8509
FR5/2350	5605	3166	1625	479	10875
FR5/3200	5842	1045	1625	479	8991
FR5/4100	6135	692	1625	479	8931
FR6/3400	6535	1358	1625	574	10092
FR6/4200	6718	995	1625	574	9912
FR6/5100	7066	787	1625	574	10052
FR9/4200	7718	4227	1625	862	14432
FR9/6000	8086	1346	1625	862	11919

⁽¹⁾ Estimation du coût d'extraction, de transport et de traitement des boues, basée sur une vidange totale de la fosse toutes eaux aux fréquences théoriques telles qu'expliquées précédemment

⁽²⁾ Inclut les opérations mentionnées aux § 7.2 et § 7.4, à l'exclusion des composants de remplacement et des vidanges

⁽³⁾ Recharges en fibre de coco, remplacements de composants selon durées de vie estimées etc.

12. Marquage CE

Les dispositifs Tricel de traitement des eaux usées ont été soumis avec succès aux tests les plus stricts sur les plateformes du laboratoire certifié PIA à Aix-la-Chapelle en Allemagne ; ils sont déclarés conformes à l'annexe ZA de la norme européenne et française NF EN 12566-3+A2:2013.

L'ensemble des tests de résistance structurelle et d'étanchéité réalisés par le personnel du PIA sur leur plateforme d'essais et à notre siège social sur notre gamme de cuves jusqu'à 50 EH ont également été passés avec succès.

12.1 Déclaration de performance

002



Déclaration de Performance

DOP02CPRIRL11201527

1. Classification du produit : Petites installations de traitement des eaux usées jusqu'à 9 PTE
– Stations d'épuration des eaux usées conformes à la norme NF EN 12566-3

2. Nom du produit : Tricel® Seta Simplex FR4 à FR9 - Gamme de Filtres Compacts

3. Caractéristiques du produit

Matériel	Filtre compact Tricel Seta Simplex- Polyester renforcé de fibre de verre (PRV)
Technologie	Monocuve composée d'une fosse septique suivie d'un filtre aérobie à écoulement insaturé

4. Usage prévu : Traitement des eaux usées domestiques jusqu'à 9 équivalent-habitants.

5. Nom, adresse et coordonnées du fabricant :

Tricel (Killarney)
Ballyspillane Industrial Estate
Killarney
Co. Kerry
Irlande
Tél. : +353 (0) 64 6632421
Site internet : www.tricel.fr

6. Système d'évaluation de vérification comme défini dans le RPC 305/2011, Annexe V : Système 3

7. Nom, adresse et numéro de l'organisme notifié ou organisme notifié qui a effectué l'essai de type initial :

Prüfinstitut für Abwassertechnik GmbH
 Hergenrather Weg 30
 52074 Aachen
 Allemagne
 NB 1739

8. Performances déclarées :

Efficacité de traitement :

Caractéristiques essentielles	Efficacité*		Spécification technique harmonisée
Charge organique nominale journalière	0.24 kg/j		
Charge hydraulique nominale journalière	0.60 m ³ /j		
DCO	91,2%	72 mg/l	NF EN 12566-3 +A2 (2013)
DBO ₅	95,0%	16 mg/l	
MES	95,5%	17 mg/l	
NH ₄ -N	67,7%	11,3 mg/l	
Consommation électrique	0 kWh/j		

* Résultats d'efficacité obtenus sur Tricel Seta FR4 avec une charge organique journalière de 0,20 kg/j et une charge hydraulique journalière de 0,6 m³/j

Performance du matériel :

Caractéristiques essentielles	Méthode	Performance	Spécification technique harmonisée
Étanchéité	Essai à l'eau	Étanche à l'eau	NF EN 12566-3 +A2 (2013)
Résistance à l'écrasement	Pit test	Conforme (en site humide ou nappe également) Hauteur max. du sol au FEE : 1,31 m Hauteur max. de la nappe depuis la base de la cuve : 1,60 m	
Durabilité		Conforme Facteur de fluage PRV $\alpha_{\text{matériau}}$: 0,55 Facteur de vieillissement PRV β : 0,9	

9. Les performances du produit identifié au point 2 sont conformes aux performances déclarées au point 8. Cette déclaration de performance est émise sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.



Michael Stack
 Président

25/11/2016

12.2 Marquage CE : Tricel Seta Simplex



Tricel (Killarney)
 Ballyspillane Industrial Estate
 Killarney
 Co. Kerry
 Ireland

17

DOP08CPRIRL07201721

EN 12566- Part 1:2003 and Part 3+A2:2013

Petites installations de traitement des eaux usées jusqu'à 50 PTE

- Nom du produit : Tricel Seta Simplex FR4 à FR9
- Matériel: PRV

Organisme notifié : Prüfinstitut für Abwassertechnik GmbH
 Hergenrather Weg 30
 52074 Aachen

Numéro de l'organisme : NB 1739

Efficacité de traitement :

Taux d'efficacité de traitement (testé avec une charge organique journalière de 0,20 kg/j de DBO5 et une charge hydraulique de 0,6 m ³ /j)	DCO	91,2%
	DBO5	95,0%
	MES	95,5%
	NH4	67,7%

Capacité de traitement

	FR4	FR5	FR6	FR9
Charge organique journalière nominale (DBO5) en kg/j	0,24	0,30	0,36	0,54
Charge hydraulique journalière nominale (Qn) en l/j	600	750	900	1350

Étanchéité : (essai à l'eau)

Étanche à l'eau

Résistance à l'écrasement : (Pit test)

Conforme (en site humide ou en nappe)
 Hauteur max. du sol au FEE : 1.31 m
 Hauteur max. de la nappe depuis la base de la cuve 1.60m

Durabilité :

Conforme
 Facteur de fluage PRV α matériau : 0,55
 Facteur de vieillissement PRV β : 0,9

Annexe A1 – Synthèse des matériaux et des caractéristiques des dispositifs

ÉLÉMENT DES DISPOSITIFS	MATÉRIEL		MATÉRIAU CONSTITUTIF
Cuve	Modèle TRICEL		Polyester renforcé de fibres de verre (PRV) pressé à chaud (technologie SMC)
	Forme cylindrique à axe horizontal		
	Réhausse à section carrée		
	Cloison interne (entre fosse toutes eaux et massif filtrant)		
	Joint d'assemblage de la cuve		Joint polyuréthane
	Fixation de la cuve		Acier inoxydable A2
	Couvercles de dimensions 700 x 660 mm et couvercles de diamètre 230 mm		Polyester renforcé de fibres de verre (PRV) pressé à chaud (technologie SMC)
Fosse toutes eaux	Raccordements hydrauliques	Entrée : tube plongeur Sortie : préfiltre	Polychlorure de vinyle (PVC)
	Préfiltre	à cassette grille	Polyéthylène (PE)
Massif filtrant	Raccordements hydrauliques	Entrée : tube droit	Polychlorure de vinyle (PVC)
		Sortie : tube droit	Polychlorure de vinyle (PVC)
	Auget basculant	Modèle Tricel	Polyester Renforcé de fibres de Verre (PRV)
	Rampes de répartition	Rampes longitudinales à section trapézoïdale avec orifices de 13 mm tous les 250 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
		Système de fixation	Polychlorure de vinyle (PVC)
	Média filtrant	Fibre de coco	Fibre de coco (coir)
	Plancher drainant	Caillebotis à mailles carrées	Polypropylène (PP)
		Support	Polyéthylène (PE)
Indicateur mécanique de niveau d'eau élevé en sortie	Fourreau : tube DN 22 mm	Aluminium, Polychlorure de vinyle (PVC)	
	Flotteur	Polyoxyméthylène	

Annexe A2 – Synthèse des matériels et des dimensions des dispositifs

Modèle		TRICEL SETA SIMPLEX	TRICEL SETA SIMPLEX	TRICEL SETA SIMPLEX	TRICEL SETA SIMPLEX	TRICEL SETA SIMPLEX	TRICEL SETA SIMPLEX	TRICEL SETA SIMPLEX	TRICEL SETA SIMPLEX	TRICEL SETA SIMPLEX		
		FR4/1800	FR4/3500	FR5/2350	FR5/3200	FR5/4100	FR6/3400	FR6/4200	FR6/5100	FR9/4200	FR9/6000	
Capacité¹ (Equivalents-Habitants)		4 EH	4 EH	5 EH	5 EH	5 EH	6 EH	6 EH	6 EH	9 EH	9 EH	
Cuve	Nombre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Compartimentation	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	1 cuve à 2 compartiments	
	Longueur (cm)	260	360	310	360	410	410	460	510	560	660	
	Largeur (cm)	164	164	164	164	164	164	164	164	164	164	
	Hauteur hors tout (cm)	199	199	199	199	199	199	199	199	199	199	
	Hauteur de la base au terrain naturel (cm)	191	191	191	191	191	191	191	191	191	191	
	Hauteur entrée (cm)	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	
	Hauteur sortie (cm)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
Fosse toutes eaux	Compartiment	Nombre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Surface (m²)	1,04	2,18	1,44	2,00	2,58	2,09	2,66	3,23	2,66	3,80
		Volume utile (m³)	1,83	3,50	2,35	3,22	4,11	3,36	4,24	5,12	4,24	5,99
	Raccordements	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Massif filtrant	Compartiment	Nombre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Raccordements	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
	Auget basculant	Longueur (cm)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
		Largeur (cm)	42	42	42	42	42	42	42	42	42	
		Hauteur (cm)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
	Rampes de répartition	Nombre	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
		Longueur (cm)	130	160	160	160	160	190	190	190	290	
	Média filtrant	Surface de filtration (m²)	1,95	1,95	1,95	2,16	2,16	2,76	2,76	2,76	4,16	4,16
		Longueur de filtration (cm)	132	132	132	149	149	185	185	185	282	282
		Largeur de filtration (cm)	145	145	145	145	145	145	145	145	145	145
Hauteur de filtration (cm)		88	88	88	88	88	88	88	88	88	88	

¹ Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées.



Tricel Poitiers SAS – 17 avenue de la Naurais-Bachaud – 86530 Naintré – France
Tél. : 05 49 93 93 60 – E-mail : tricel@tricel.fr – www.tricel.fr

Voir nos Conditions Générales de Vente, disponibles sur simple demande.
Tricel ne saurait être tenue pour responsable de tous dommages et/ou problèmes qui pourraient surgir dans l'interprétation du contenu de ce document.
02 Novembre 2017